

1 2042 bleue (Déclaration principale) : Sélectionnez vos rubriques et annexes

4) Cliquez pour sélectionner l'annexe 2047

1) Cochez « Traitements et salaires »

2) Cochez pour déduire vos cotisations STFS-Urssaf (le cas échéant)

3) Cochez si vous détenez un compte ou un contrat à l'étranger

2 2042 bleue : sélectionnez l'annexe 2047

Cochez pour accéder aux annexes N°2047 et « 2047-SUISSE », et y déclarer vos salaires suisses

Les formulaires N°3916-3916 bis sont désormais intégrés directement au sein du parcours déclaratif en ligne

3 2042 bleue : sélectionnez « Annexe 2047 »

Permet de sélectionner des rubriques ou annexes omises

Cliquez - Commencez toujours par compléter les annexes (afin de bénéficier de reports automatiques ou semi-automatiques)

4 Annexe 2047 rose, mention « salaires suisses »

SALAIRES SUISSES : accédez à la fiche d'aide au calcul « 2047-Suisse » en COCHANT la case spécifique sur la page suivante. PENSIONNÉS SUISSES : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.

5 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenus

Répondez par « oui » ou « non » à la question portant sur le télétravail dans la fenêtre pop-in

1) Cochez cette case

2) puis celle-ci

Si plusieurs frontaliers dans le foyer fiscal : sélectionnez le premier frontalier puis cliquez sur « ajouter une personne »

6 Annexe 2047 rose : sélection du ou des déclarant-s

Si plusieurs employeurs pour un même déclarant

7 2047 SUISSE blanche : plusieurs possibles

À compléter à l'aide de votre ou de vos certificat-s de salaire

REVENUS DE 2025 (SALAIRES SUISSES)

NOM : FICTIF
Prénom : QUATRE CENT QUARANTE SEPT

CANTON : **Autres travailleurs (notamment Genève)**

Employeur : SA XYZ
Adresse : 1202 GENEVE

Nombre de mois payés : 12

TRAITEMENTS, SALAIRES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS SIMILAIRES

A/ REVENU BRUT SUISSE : Report selon certificat de salaire / Lohnausweis :	Certificat de salaire Ligne n° :	BRUT	CHF
SALAIRE BRUT TOTAL en francs suisses (CHF) :	8	100000	CHF
Autres prestations salariales accessoires : à valoriser	14	+	CHF
Allocations pour frais	13	+	CHF
Rente partielle d'invalidité «AI», rente accident non professionnel * (voir formulaire de votre caisse)	*	+	CHF
Prestation d'invalidité «2ème pilier» * (voir formulaire de votre caisse)	*		
Retirer les allocations familiales cantonales dans la limite du montant cantonal si comprises dans le certificat de salaire. (Voir observations éventuelles sur ligne 15 de ce certificat ou vos fiches de salaire).	15	- 2640	
Retirer les tantièmes, jetons de présence ou autres rémunérations figurant sur la ligne 6 du certificat de salaire, lorsqu'ils sont perçus uniquement en contrepartie de la qualité de membres du conseil d'administration ou de surveillance d'une société suisse.	6 (pour partie)	-	CHF

Menu déroulant permettant de Sélectionner « Autres travailleurs »

Allocations familiales cantonales uniquement (les allocations complémentaires sont imposables)

8 2047 SUISSE blanche (suite) : sélection « Cas 1 »

(Statut de « frontalier des 8 cantons » / 2041-AS ou ASK)

CHARGES SUR SALAIRES SUISSES

AC - AANP	Certificat de salaire Ligne n° :	5000	CHF
Assurances sociales obligatoires (épouse)	10.1	- 2500	CHF
Assurance maladie obligatoire (LAMal de base) (voir formulaire de votre caisse) (Déduction de charges sociales : la cotisation spéciale « frontaliers » CNVFS / Uresaf se porte directement en ligne 60D (Charges et imputations diverses) de la déclaration 2047C)	10.2		CHF

TOTAL A (différence + et -) = 97360 CHF

CI REVENU NET EN FRANCS SUISSES (TOTAL A - TOTAL B) = 89860 CHF

DI REVENU CONVERTI EN EUROS (ligne C X taux de change de 1,07) (Reports à effectuer sur vos déclarations, voir Notice 1) = 96150 €

EI Heures supplémentaires exonérées des frontaliers du CAS 1

Cochez CAS 2A

Cotisations LAMal (le cas échéant)
Cotisations STFS à déduire en 6DD sur déclaration principale

Ne complétez pas Cette rubrique – Exonération des heures supplémentaires non applicable

Cochez CAS 2A

9 2047 SUISSE : reports AUTOMATIQUES vers annexe 2047 rose

annexe 2047 rose

impots.gouv.fr Déclaration de revenus

Les valeurs présentées sur cette page vont être reportées dans les rubriques des traitements et salaires de la déclaration n2047. Si vous avez déjà rempli ces rubriques sur la 2047, les valeurs à reporter remplaceront celles que vous avez indiquées.

REVENUS DE 2025 (SALAIRES SUISSES)

REPORTS

SALAIRE ISSUS DE LA FICHE DE CALCUL 2047-SUISSE REPORTEES SUR LA DECLARATION 2047	MONTANT
Salaire suisse nets à déclarer en euros - QUATRE CENT QUARANTE SEPT FICTIF	96150 €

Ces montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration n°2047 après avoir cliqué sur « Suivant ». Vous pourrez vérifier les montants retenus sur l'écran de résumé en fin de déclaration en ligne.

10 Retour annexe 2047 rose : télétravail

Si vous avez **TÉLÉTRAVAILLÉ** en 2025, veuillez **obligatoirement** compléter le pavé dédié

Étape 1 Étales préliminaires → **Étape 2 Renseignements personnels** → **Étape 3 Revenus et charges** → **Étape 4 Résumés et signatures** → **Étape 5 Fin de déclaration**

Précédent | **Suivant**

Vous êtes transfrontalier (hors Suisse), sans bénéficier du statut de travailleur frontalier, merci d'indiquer le montant imposable des revenus afférents aux jours télé-travaillés (€). Si ces revenus sont soumis aux acomptes (art. 3 de la loi de finances 2023), merci de cocher la case à côté du pays sélectionné :

Personne concernée : Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal | Pays d'activité : Sélectionnez un pays | Revenus soumis aux acomptes : | Nbre de jours en TT : | Revenu imposable (€) :

Vous bénéficiez d'un accord frontalier particulier et vous travaillez dans le(s) pays suiss(e)s (hors Suisse), merci d'indiquer le montant imposable des revenus afférents aux jours télé-travaillés (€) :

Personne concernée : Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal | Pays d'activité : Sélectionnez un pays | Quotité de TT (%) : | Revenu imposable (€) :

Vous travaillez en Suisse et vous bénéficiez ou pas d'un accord frontalier particulier, merci d'indiquer le montant imposable des revenus afférents aux jours télé-travaillés (€) :

Personne concernée : QUATRE CENT QUARANTE SEPT FICTIF | Cantons d'activité : Genève | Quotité de TT (%) : | Revenu imposable (€) :

11 Annexe 2047 rose : reports automatiques À VÉRIFIER

Cliquez sur « OK » pour fermer le pop-in. Le régime fiscal frontalier franco-suisse ne s'applique pas à votre situation.

Travailleur frontalier

Vous êtes considéré comme un travailleur frontalier d'un point de vue fiscal si vous résidez en France et si vous travaillez en Suisse dans un des 8 cantons suivants : Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Bienne, Bâle-ville, Bâle campagne ou Soleure, pour un employeur privé.

Si vous remplissez ces conditions, cochez la case « Régime fiscal des frontaliers ».

Vous ne disposez pas du statut de frontalier dans les autres cas, notamment si votre employeur est public, ou si vous séjournez en Suisse plus de 45 nuitées par an.

1. DES TRAITEMENTS, SALAIRES ET SALAIRES IMPOSABLES EN FRANCE

10 TRAITEMENTS, SALAIRES

QUATRE CENT QUARANTE SEPT FICTIF | PAYS D'ORIGINE DU TRAITEMENT : SUISSE | NATURE DU REVENU PUBLIC / PRIVE : PRIVE (de frontalier) | RÉGIME FISCAL EN FRANCE : Régime fiscal des frontaliers | REVENU EN FRANCE : 96150 €

Ne pas cocher

Automatique

Case à cocher

Vérifiez le.s report.s

12 Annexe 2047 rose : reports automatiques sur déclaration principale, y compris ligne 8TK

Étape 1 Étales préliminaires → **Étape 2 Renseignements personnels** → **Étape 3 Revenus et charges** → **Étape 4 Résumés et signatures** → **Étape 5 Fin de déclaration**

Précédent | **Suivant**

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION (voir la convention fiscale applicable)

La convention fiscale a été signée entre la France et le pays de provenance de vos revenus. La convention prévoit des modalités d'élimination de la double imposition (voir notice). Selon la modalité prévue par la convention, complétez l'une des rubriques 6, 7 ou 8.

6. REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais liés), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration principale.

LIBRÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBRÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DE REVENUS	ACTIVER LE REPORT
8TK - Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	96150 €	8TK - Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	<input type="checkbox"/> report actif
8TF - Salaires perçus par les non-résidents en Suisse de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	96150 €	8TF - Salaires perçus par les non-résidents en Suisse de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	<input type="checkbox"/> report actif

Montant total = 96150 €

13 Retour 2042 bleu : Reports à vérifier

Vérifiez les report.s en 1AF/1BF

Pour saisir vos frais réels, CLIQUEZ sur « Option frais réels »

14 2042 bleu : cotisations Urssaf-STFS à déduire

Cotisation.s Urssaf-STFS (du couple le cas échéant) : Indiquez le montant des cotisations payées.s en 2025 en case 6DD puis cliquez sur « Détail »

15 2042 bleu, rubrique « Comptes, contrats ou placements à l'étranger »

Titulaire du compte

Caractéristiques du compte

Menu déroulant

Usage du compte

Case à cocher

Case à cocher

Cliquez sur « Ajouter » (si absence de données pré-remplies) ou vérifiez les informations pré-remplies

16 2042 bleu, rubrique « Comptes, contrats ou placements à l'étranger »

Titulaire du compte

Caractéristiques du compte

Menu déroulant

Usage du compte

17 2042 bleu, rubrique « Divers » : Case 8UU pour comptes bancaires à l'étranger

Case cochée si déclaration de comptes ou contrats à l'étranger

Vérifiez que le montant est correctement reporté en case 8TK (pour attribution du crédit d'impôt conventionnel)

18 2042 bleu, « Informations » :

RUBRIQUE DU SITE / Question

Message sécurisé

